



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL
Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

Absent : Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION
Compte administratif 2022 : Budget Commune
N°2023/02/10

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu d'approuver les comptes administratifs 2022,

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y aurait lieu de désigner un Président doyen d'âge pour soumettre ces comptes administratifs aux voix.

M. Daniel MAURIN doyen d'âge, est désigné Président.

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du budget commune de l'exercice 2022.

M. Daniel MAURIN présente les opérations de l'exercice 2022.

AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230210-DE
Reçu le 02/03/2023

BUDGET COMMUNE

Les résultats arrêtés sont comme suit :

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 394 646.37 €
Recettes de fonctionnement	1 842 858.38 €
Résultat de clôture	448 212.01 €

Investissement

Dépenses d'investissement	2 337 713.35 €
Recettes d'investissement	1 624 929.58 €
Résultat d'investissement de l'exercice qui tient comptes du résultat N-1	- 712 783.77 €
Restes à réaliser dépenses	315 041 €
Restes à réaliser recettes	628 419 €
Besoin de financement	399 405.77€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal hors de la présence de Madame le Maire à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget commune comme ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 27 février 2023

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230210-DE
Reçu le 02/03/2023